

Mesdames et Messieurs,

Nous avons été informés de l'arrêt du financement des interventions de la Prévention Spécialisée par le Conseil Départemental au 31 décembre 2015 sur plusieurs territoires des Yvelines, entraînant à terme la fin de l'Action éducative auprès de plus de 3000 jeunes en situation difficile.

Les éducateurs de Prévention Spécialisée accomplissent dans les quartiers populaires une action éducative précieuse auprès des adolescent(e)s les plus en difficulté en y associant leurs familles. Cette action éducative opère à partir de méthodes et de savoir-faire spécifiques, constitutifs d'un véritable métier, adaptés aux situations des jeunes rencontrés et qui s'articulent avec les différents types de prise en charge des autres institutions et services.

Aucun autre intervenant social ou éducatif n'accomplit une action éducative similaire à celle des « éducateurs de rue ». Leur disparition brutale causerait un préjudice grave aux jeunes, à leur famille, à l'Action sociale et éducative, à la cohésion sociale et au vivre ensemble sur chacune des villes concernées.

A Ablis, Achères, Aubergenville, Carrières-sous-Poissy, Conflans, La Celle St Cloud, Rambouillet, St Cyr l'école, St Germain en Laye, Verneuil sur seine, et enfin Versailles, les équipes de prévention spécialisée mènent une action éducative reconnue pour son efficacité auprès des jeunes des différents quartiers depuis de nombreuses années, en lien avec les acteurs locaux. Les accompagnements individuels et actions collectives ont, de plus, d'indéniables effets favorables sur les groupes de pairs, sur les fratries, sur la vie des quartiers, sur le climat social de l'ensemble des communes.

Les adolescent(e)s témoignent, quasi unanimement, du rôle déterminant des éducateurs dans leur construction progressive pour devenir adultes autonomes et citoyens ; pour leur éviter de s'inscrire dans des conduites à risque ou pour s'en extraire quand ils s'y sont engagés ; pour être des tiers dans leurs relations, qui peuvent être difficiles, avec leurs parents ; pour les accompagner et les soutenir dans leurs rapports avec les institutions et dans l'accès à l'ensemble de leurs droits; pour qu'ils intègrent suffisamment l'autorité, la règle et la loi ce qui inclut, parfois, de faire face à leurs responsabilités.

Les parents, eux, disent l'apport très important des éducateurs pour faire grandir leurs enfants et pour qu'ils « s'en sortent par le haut ». Les parents disent aussi l'aide et le rôle « formateur » des éducateurs dans leur compréhension des turbulences de l'adolescence et dans la détermination des réponses éducatives à y apporter, sans jamais se substituer à leurs fonctions parentales et bien au contraire en les y rappelant.

L'absence brutale et durable des éducateurs dans les quartiers populaires créerait une « béance » éducative très difficile à combler et viendrait anéantir le travail de longue haleine engagé depuis de nombreuses années, travail dont la qualité a toujours été soulignée par les partenaires et acteurs locaux des différents territoires.

Nous ne pouvons accepter les risques de cette situation, génératrice d'un sentiment d'abandon et de son expression.

Cette annonce brutale et inattendue s'inscrit dans un contexte budgétaire inquiétant et de réorganisation de services et territoires qui restreignent déjà les possibilités d'intervention en direction des publics les plus fragiles, dont les jeunes.

Bien que les quartiers populaires de certaines communes d'intervention ne soient pas définis comme zones prioritaires au regard des critères notamment « *de la Politique de la Ville* », les effets de la crise économique et sociale frappent aussi forts qu'ailleurs. La stigmatisation dont les quartiers populaires et leurs habitants sont l'objet est vécue avec la même intensité par les habitants, particulièrement les jeunes, des quartiers sur l'ensemble du Département.

Les craintes de la jeunesse quant à son avenir dans une société qui se ferme et se fragmente de plus en plus sont aussi vives :

De Conflans à Trappes, de Chanteloup à Versailles, de Verneuil à Saint-Quentin, de Mantes, ou des Mureaux à Rambouillet :

La jeunesse des quartiers populaires est partout la même. Elle n'est pas dangereuse. Elle est en danger.

C'est en ce sens que la Protection de l'enfance, qui intègre la mission de Prévention Spécialisée, est devenue une compétence du Conseil Départemental dès 1983.

La loi du 5 mars 2007 réaffirme la place de la Prévention dans la politique de Protection de l'Enfance et en fait un axe majeur.

L'importance de la prévention et spécifiquement de la Prévention Spécialisée est encore rappelée, en juin 2015, par le ministère concerné dans la « feuille de route de la Protection de l'Enfance pour 2015 – 2017 ».

Avec les jeunes, les parents, les citoyens, les professionnels de l'Action sociale, éducative et culturelle, les militants associatifs et politiques, des élus, nous disons : « oui à la Prévention Spécialisée », acteur essentiel de l'éducation des adolescent(e)s dans les quartiers populaires.

Nous savons que vous êtes confrontés à des contraintes budgétaires difficiles, entre autre du fait des baisses successives de la dotation de l'État.

Nous savons aussi que nous avons tous, vous et nous, un « devoir de Fraternité » envers la jeunesse, particulièrement envers celle des quartiers populaires, car elle est confrontée à de multiples et lourdes difficultés pour construire sa place dans notre société.

Ce « devoir de Fraternité » a un nom : **Éducation.**

C'est notre obligation commune, alors que nous vivons une difficile période de notre histoire collective.

Il y a dix ans tout justes, les morts inacceptables de Zyed et Bouna, déclenchaient des émeutes partout en France.

Les événements tragiques de janvier et du 13 novembre 2015 traumatisent encore le pays.

Dans ce contexte, nous devons d'autant plus exercer sans cesse notre « devoir de Fraternité » envers la jeunesse pour être à la hauteur des valeurs de notre République (Liberté, Égalité, Fraternité) et de l'article 1^{er} de la Déclaration Universelle des Droits de l'Homme : « *Tous les êtres humains naissent libres et égaux en dignité et en droit. Ils sont doués de raison et de conscience et doivent agir les uns envers les autres dans un esprit de fraternité* ».

Vous êtes des responsables politiques. **Vous avez été élus. Vous avez pour mission de mettre en œuvre ce devoir absolu.**

L'Éducation est un droit fondamental.

La Prévention Spécialisée est une impérieuse exigence.

Ce ne sont pas des choix.

Recevez, Mesdames et Messieurs les Conseillers Départementaux, l'expression de nos salutations citoyennes.

Le collectif de soutien à la Prévention Spécialisée 78

Contact : collectifprevention@gmail.com